

Date de préparation : 06/01/05

**SECTION I IDENTIFICATION DU PRODUIT**

<b>Fabricant</b> : W.R. MEADOWS OF CANADA	<b>_SIMDUT_</b>
<b>Adresse</b> : 70 Hannant Court Milton, ON L9T 5C1	<b>  Santé : 1  </b>
	<b>  Feu : 1  </b>
<b>Téléphone</b> : (905) 878-4122	<b>  Réactivité : 0  </b>
<b>Urgence</b> : 1-800-424-9300 Chemtrec	<b>  Protection personnelle :  </b>
(Évaluation du risque : =minime,1=léger,2=modéré,3=élevé,4=extrême,*=chronique)	
<b>Classe de produit</b> : DIVISION 7	
<b>Numéro d'identification du produit</b> : 6387005	
<b>Identification du produit</b> : MEL-ROL LM	

**SECTION II-A COMPOSANTS DANGEREUX**

N°	Composant	CAS #	% en poids	SARA 313	PRESSION DE VAPEUR (mm Hg @ 20°C)	LEI (@ 25°C)
1.	Bitume de pétrole	8052-42-4	50-55	NON	SO	SO
2.	Huile de pétrole	64742-65-0	5-10	NON	SO	SO

Aucun des composants de ce produit n'est reconnu comme étant cancérigène. SO : Sans objet

D'après les exigences rapportées dans la Section 313 du titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA) et 40 CFR Partie 372, les produits chimiques enregistrés dans la liste 313 (40 CFR Partie 373.65) sont identifiés sous l'entête « SARA 313 ».

**SECTION II-B LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE**

N°	OSHA				ACGIH			
	LEP/MPT	LEP/plafond	LEP/LECT	Peau	VS/MPT	VS/plafond	VS/LECT	Peau
1.	5 mg/m <sup>3</sup>	NE	NE	NE	5 mg/m <sup>3</sup>	NE	NE	NE
2.	5 mg/m <sup>3</sup> *	NE	NE	NE	5 mg/m <sup>3</sup> *	NE	10 mg/m <sup>3</sup> *	NE

NE : Non établi \* = Aérosol d'huile minérale dans l'air.

**SECTION III PROPRIÉTÉS PHYSIQUES**

<b>Point d'ébullition</b> : 212°F	<b>% de volatiles en volume</b> : SO
<b>Vitesse d'évaporation</b> : < 1 (éther = 1)	<b>% de volatiles en poids</b> : 25-30
<b>Densité de vapeur</b> : > 1 (air = 1)	<b>Poids par gallon</b> : 8,3 (théorique)
<b>pH</b> : SO	<b>Aspect</b> : Liquide brun

**SECTION IV INFORMATION SUR LES RISQUES POUR LA SANTÉ**

**CONTACT AVEC LES YEUX** : Ce matériau peut causer une légère irritation. Les vapeurs/aérosols peuvent aussi irriter.

**CONTACT AVEC LA PEAU** : L'exposition peut causer une légère irritation de la peau. Le contact prolongé ou répété peut provoquer des rougeurs, des brûlures, un assèchement et un fendillement de la peau. Les individus présentant des troubles cutanés pré-existants peuvent être plus sensibles à ce matériau. À cause de la présence du composant 1, le contact prolongé ou répété peut causer une délipidation et un assèchement de la peau pouvant conduire à une dermatite.

**INHALATION** : Aucune exposition n'est prévue par cette voie.

**INGESTION** : La toxicité d'une seule dose orale est faible. L'ingestion peut causer une irritation du conduit gastro-intestinal et/ou une ulcération ou des brûlures de la gorge et de la bouche.

**SIGNES ET SYMPTÔMES** : Les symptômes d'irritation des yeux incluent la douleur, le larmolement, la rougeur et le gonflement. Les symptômes d'irritation de la peau incluent la rougeur, l'enflure et l'éruption. Les symptômes d'irritation du système respiratoire incluent l'écoulement nasal, le mal de gorge, la toux, une gêne dans la poitrine, un souffle court et une réduction des fonctions pulmonaires. Les symptômes d'irritation gastro-intestinale incluent le mal de gorge, les douleurs abdominales, les nausées, le vomissement et la diarrhée.

**CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVANTES** : Les problèmes respiratoires, oculaires et cutanés pré-existants peuvent être aggravés suite à l'exposition à ce produit.

**AUTRES EFFETS SUR LA SANTÉ** : Des études de badigeonnage de la peau d'animaux de laboratoire ont permis de conclure que certains bitumes peuvent présenter une faible activité cancérigène; par conséquent, les travailleurs dont l'hygiène personnelle est mauvaise et dont la peau est exposée de façon directe et répétée au bitume de pétrole durant de nombreuses années peuvent présenter un risque plus élevé de développer un cancer de la peau. Le contact intermittent ou occasionnel avec les bitumes de pétrole n'est pas censé présenter de sérieux problèmes pour la santé en autant que de bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme celles décrites dans cette fiche signalétique, soient suivies. De plus, les vapeurs de bitume peuvent contenir des hydrocarbures aromatiques polycycliques dont certains sont connus pour être cancérigènes. L'inhalation prolongée des vapeurs devrait donc être évitée.

Date de préparation : 06/01/05

**SECTION V MESURES D'URGENCE ET DE PREMIERS SOINS**

**CONTACT AVEC LES YEUX** : Si une irritation ou une rougeur se manifeste, transporter la victime à l'air pur loin de la zone d'exposition. Rincer les yeux à grande eau durant quinze minutes. Si les symptômes persistent, faire un suivi médical.

**CONTACT AVEC LA PEAU** : Laver les zones affectées avec de l'eau et un savon doux. Ne pas employer de solvant pétrolier pour enlever le matériau solide.

**INHALATION** : Si des symptômes respiratoires se manifestent, transporter la victime à l'air pur loin de la source d'exposition. Si les symptômes persistent, faire un suivi médical. Si la victime ne respire plus, commencer immédiatement la respiration artificielle. Si la victime éprouve des difficultés à respirer, de l'oxygène devrait être administré par du personnel qualifié. Faire un suivi médical immédiatement.

**INGESTION** : Diluer avec du liquide à moins que la victime ne soit inconsciente ou très somnolente. Si la victime vomit spontanément, maintenir sa tête en dessous du niveau des hanches afin d'éviter toute aspiration dans les poumons. Consulter un médecin, un hôpital ou un centre antipoison et/ou transporter dans une unité d'urgence immédiatement.

**SECTION VI INFLAMMABILITÉ ET RISQUE D'EXPLOSION**

**CLASSIFICATION D'INFLAMMABILITÉ - NFPA** : Aucune.

- **DOT** : Non réglementé.

**POINT ÉCLAIR** : Supérieur à 200°F.

**MOYENS D'EXTINCTION** : Eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone ou agent chimique en poudre.

**PRÉCAUTIONS ET MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE** : Éloigner le personnel non protégé de la zone d'incendie. Ne pas rentrer dans un espace confiné en feu sans casque, écran facial, imperméable de feu, gants, bottes de caoutchouc et respirateur autonome à pression positive approuvé NIOSH.

**RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION** : Les zones de réservoirs de stockage exposées aux flammes directes devraient être refroidies avec de grandes quantités d'eau afin d'empêcher l'affaiblissement de la structure des réservoirs.

**SECTION VII RÉACTIVITÉ**

**STABILITÉ** : Stable

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE** : Ne se produira pas

**CONDITIONS ET MATÉRIAUX À ÉVITER** : Acides forts et agents oxydants.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX** : Oxydes et composés d'azote et de soufre. La combustion peut dégager du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et/ou des produits de combustion incomplète. Ne pas respirer la fumée ni les vapeurs. Porter un équipement de protection approprié.

**SECTION VIII PROTECTION DES EMPLOYÉS**

**PROTECTION RESPIRATOIRE** : Une ventilation n'est pas requise dans des conditions normales d'utilisation. Si les concentrations dépassent la limite d'exposition permise/valeur seuil, porter un respirateur approprié approuvé NIOSH.

**VÊTEMENTS DE PROTECTION** : Porter des lunettes de sécurité, des lunettes protectrices ou un écran antiéclaboussures afin d'empêcher le contact avec les yeux. Éviter le port des verres de contact. Porter des vêtements de protection et des gants de travail appropriés afin d'éviter le contact avec la peau et les vêtements.

**MESURES DE PROTECTION ADDITIONNELLES** : Des douches oculaires et des douches de décontamination devraient être disponibles en cas d'urgence.

**SECTION IX PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROCÉDURES EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT** : DÉVERSEMENTS IMPORTANTS>>> Évacuer le personnel non protégé de la zone à risques. Porter des vêtements de protection et un respirateur appropriés. Obturer la source de la fuite uniquement si cela peut être fait sans danger. Retenir et contenir. Si un nuage de vapeur se forme, un brouillard d'eau peut être utilisé pour l'éliminer; contenir l'écoulement. Placer dans des contenants étanches pour une élimination adéquate. Rincer la surface à l'eau pour éliminer toute trace de produit; disposer des solutions de lavage tel que ci-dessus.

**ÉLIMINATION DES DÉCHETS** : Suivre les règlements locaux, provinciaux et fédéraux sur l'élimination des déchets.

**SECTION X PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES**

Même vides, les contenants peuvent encore contenir des résidus de produit. Se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

L'information ci-incluse est basée sur les données dont nous disposons et est considérée comme étant exacte. Cependant, nous ne fournissons aucune garantie, explicite ou implicite, en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats découlant de leur utilisation. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les lésions entraînées par l'utilisation du produit décrit ici.

Date de préparation : 06/01/05

6387005

MEL-ROL LM

Page 2